



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 22 juillet 2020 à 20 heures

**Nombre de conseillers :**

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	12
Absents :	6
Procurations :	3

**Date de convocation :**

15 juillet 2020

**Date d'affichage :**

23 juillet 2020

**OBJET :**

Compte rendu de la séance du 22  
juillet 2020

Le Conseil Municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente sise 20 route de Calville sous la présidence de M. Romain DEJEAN

**Présents :** M. Romain DEJEAN, Maire, Mesdames et Messieurs Frédéric GIRODEAU, Bruno FARIGOULE, Jacques PERDRIAUX, Géraldine DACHER-JOUFFRE, Aurélie GARCIA, Virginie LEMASSON, Carine BEGON et Elodie LACOGNE, conseillers municipaux.

**Absents :** M. Sylvain ROYER, premier adjoint, Mme Pascaline ROCHE, deuxième adjointe, Mesdames et Messieurs Elise LAMAIN, Elisabeth CHAT, Yohan PRZYBYL, Anaïs KURTZ, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

M. Sylvain ROYER a donné pouvoir à M. Bruno FARIGOULE ;  
Mme Anaïs KURTZ a donné pouvoir à Frédéric GIRODEAU ;  
Mme Pascaline ROCHE a donné pouvoir à Elodie LACOGNE

**Mme Virginie LEMASSON** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2020 : approuvé à l'unanimité.
- 2- Approbation du compte administratif 2019 : le compte administratif pour l'année 2019, dressé par Monsieur le Maire est présenté au conseil municipal. Pour les délibérations, Monsieur le Maire sort de la pièce, M. Jacques PERDRIAUX tient la présidence pour le décompte des voix.  
Après délibération, à l'unanimité, le compte administratif dont la situation est la suivante est approuvé.

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	435 229.14 €
Recettes	458 229.69 €
Résultat de clôture exercice 2018	115 063.53 €
Résultat de l'exercice 2019	23 000.55 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	80 567.46 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses	67 505.13 €
Recettes	122 156.02 €
Résultat de clôture exercice 2018	- 65 950.80 €
Résultat de l'exercice 2019	54 650.89 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 11 299.91 €

- 3- Approbation du compte de gestion 2019 : Le compte de gestion pour l'année 2019, dressé par Monsieur le trésorier de Bellerive-sur-Allier est présenté au conseil municipal.

Pour les délibérations, Monsieur le Maire sort de la pièce, M. Jacques PERDRIaux tient la présidence pour le décompte des voix.

Après délibération, à l'unanimité, le compte administratif dont la situation est la suivante est approuvé.

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses	435 229.14 €
Recettes	458 229.69 €
Excédent	23 000.55 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses	67 505.13 €
Recettes	122 156.02 €
Excédent	54 650.89 €

4- Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 : Suite au vote du compte administratif de la commune pour l'année 2019, la situation est la suivante :

**Section de Fonctionnement :**

Résultat antérieur reporté	0.00 €
Résultat de l'exercice	23 000.55 €
Résultat de clôture de l'exercice	80 567.46 €

**Section d'Investissement :**

Résultat de clôture exercice précédent	- 65 950.80 €
Résultat de l'exercice	54 650.89 €
Résultat de clôture de l'exercice	- 11 299.91 €
Restes à réaliser 2018 Dépenses	2 387.50 €
Restes à réaliser 2018 Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser	- 2 387.50€
Report en fonctionnement au 002 FR	54 069.42 €
Solde d'exécution d'investissement 001 IR	- 11 299.91 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les affectations de résultats énoncées ci-dessus.

5- Vote du budget de la commune – Année 2020 : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes dépenses et recettes inscrites au budget communal pour l'année 2020.

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses et Recettes	494 306.42 €
----------------------	--------------

**Section d'Investissement :**

Dépenses et Recettes	94 804.78 €
----------------------	-------------

Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'année 2020.

6- Subventions aux divers organismes : le conseil municipal approuve à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION l'inscription budgétaire suivante (le versement aux associations de droit privé sera étudié au cas par cas) :

- Article 65548 (contributions organ. Regpmt)	28 357.00 €
- Article 6574 (Subv. Fonct. Organ dt privé)	2 000.00 €
- Article 657362 (Subv. CCAS)	3 950.00 €

**Fin de séance à 21h23**

Le Maire, Romain DEJEAN

